

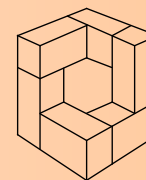
Bienvenue

Soirée d'information/ entreprises formatrices

Menuisier/ère CFC –

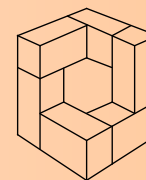
Ebéniste CFC

Martigny, le 4 février 2014



Documentations

- Ordonnance
- Plan de formation
- Dossier d'information
- Divers



Site internet

www. Frm-bois-romand.ch



Fédération suisse romande des entreprises
de menuiserie, ébénisterie et charpenterie

[Retour à la page d'accueil](#)

Recherche

[Plan du site](#)

[Imprimer](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Formations professionnelles initiales](#) > [Ebéniste / Menuisier CFC 2014](#)

- Portrait
- Membres
- Agenda
- Expo-manifestations
- Sponsors
- Formations professionnelles initiales**
- Ebéniste / Menuisier CFC 2014**
- Ebéniste / Menuisier AFP
- Aide-menuisier AFP
- Charpentier CFC 2014
- Charpentier
- Praticien sur Bois AFP
- Concours pour apprentis
- Perfectionnement profess. menuisiers / ébénistes
- Perfectionnement profess. charpentiers
- L'industriel du bois

Ebéniste / Menuisier CFC 2014

IMPLEMENTATION DE L'APPRENTISSAGE

Ces documents ne sont que provisoires et non définitifs. La nouvelle formation d'Ebéniste CFC et Menuisier CFC est en cours d'implémentation.

 [BiVo_30513_f\(1\).pdf](#) 504.73Ko

 [Plan de formation.pdf](#) 2.35Mo

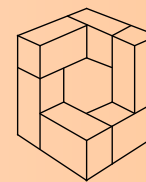
Raccourcis :

Commandez maintenant le classeur!



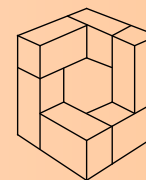
Tout ce que vous devez savoir sur les
EPI





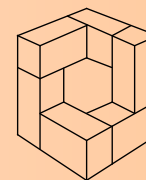
Les partenaires impliqués

- Fédération Suisse romande des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpenterie (FRM)
- Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten (VSSM)
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
- Offices de la formation professionnelle (OSP / Offices cantonaux)
- Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)



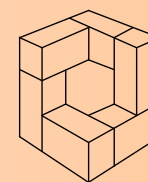
Historique

- 2002 Nouveau règlement d'apprentissage
- 2003 Loi sur la formation professionnelle
- 2010 Conférence des grands groupes
 - Analyse, évaluation et mise en place
 - Consultation interne et nationale
 - Approbation par le VSSM la FRM et le SEFRI (juin-août 2013)
- 2014 Introduction de la nouvelle ordonnance

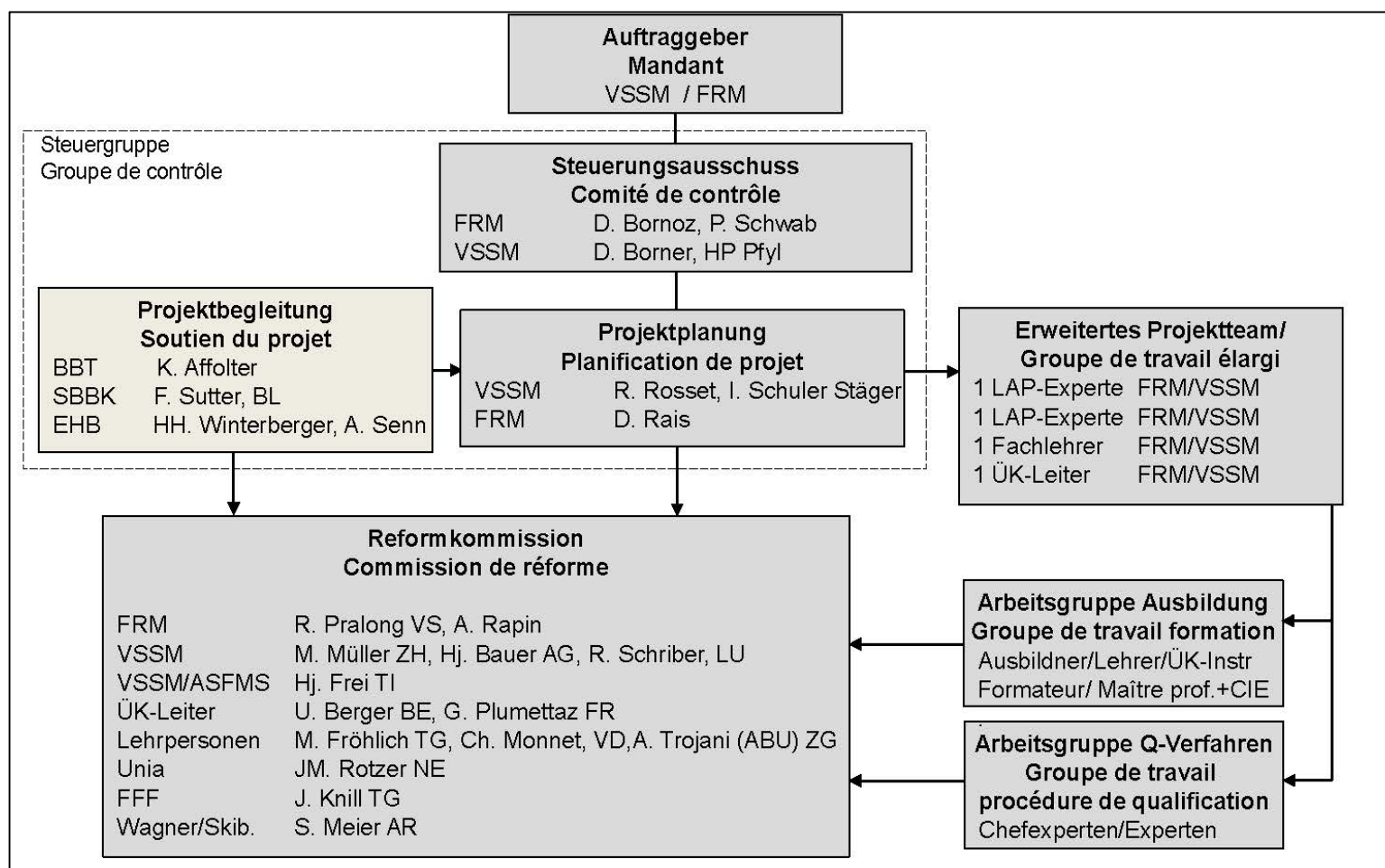


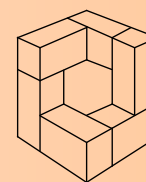
Nouvelles terminologies

Apprenti-e	Personne en formation
Maître d'apprentissage	Formateur/trice en entreprise
Apprentissage	Formation professionnelle initiale
Journal de travail	Dossier de formation
Cours pratiques	Cours inter-entreprises
Association	Organisation du monde du travail (ORTRA)
Examen de fin d'apprentissage	Procédure de qualification
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
Règlement d'apprentissage	Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale



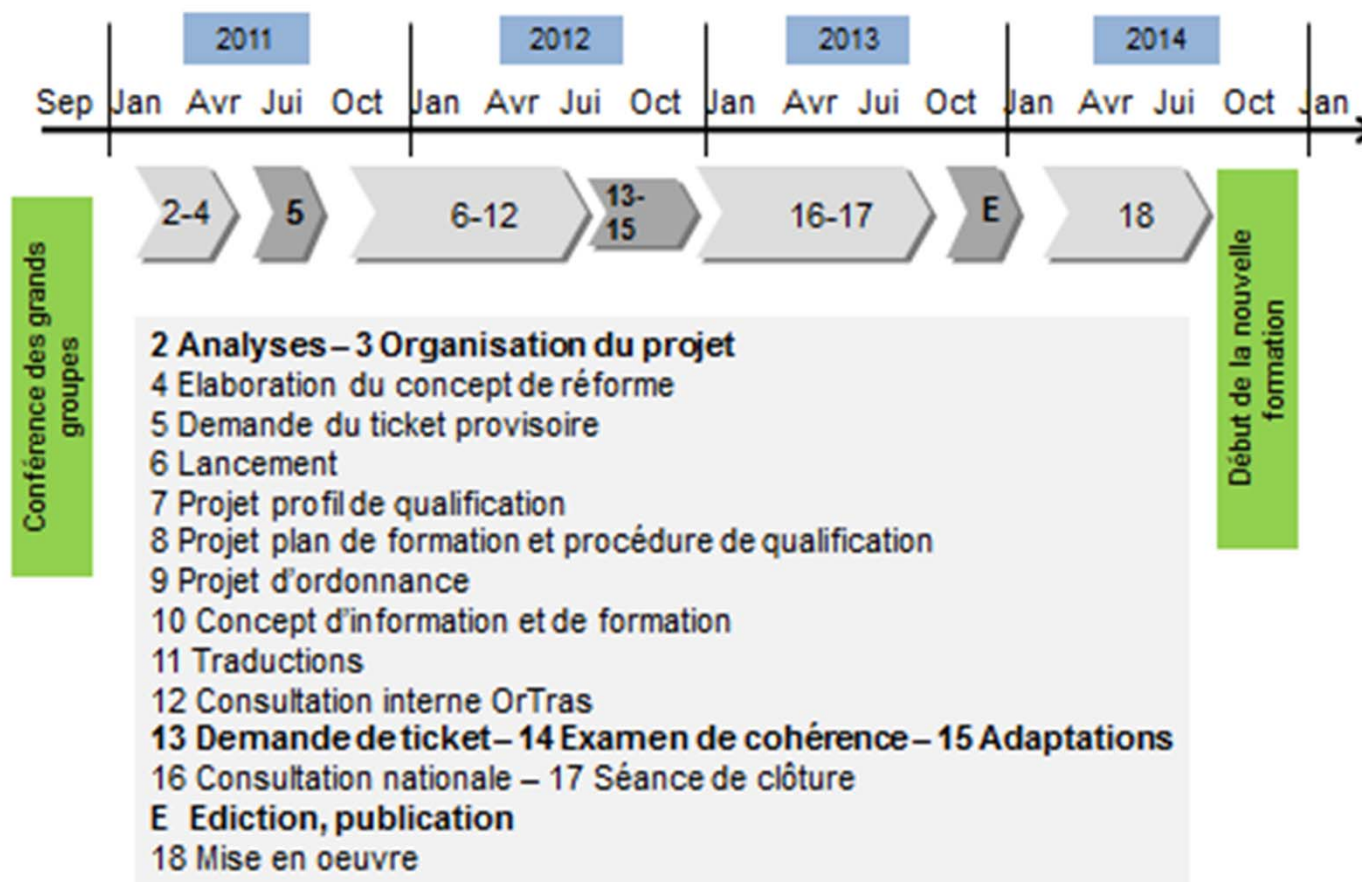
Organigramme (Etat 2013)

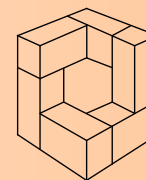




Réforme Menuisier/ère CFC Ebéniste

CFC 2014

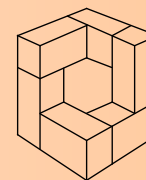




Processus d'approbation

Consultation interne VSSM et FRM
ÉTÉ 2012

Consultation nationale
17.01. 2013 au 18.04.2013



Consultations interne / nationale

Consultation nationale: prises de position jusqu'au 18 avril 2013

Commission de rédaction interne de la Confédération

SECO, SUVA

Office fédéral de l'environnement

CSFP Conférence suisse des offices de formation professionnelle

Offices cantonaux de la formation professionnelle: BL, FR, GE, GR, LU,
SO, TG, VD, VS, ZH

Bin (réseau de formation des menuisiers suisses)

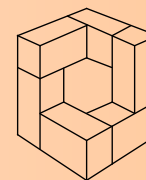
CSD Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles
professionnelles

Ecoles professionnelles: Wetzikon, Wintertur, Weinfelden, Fribourg, Zurich

Sections du VSSM

Plus quelques prises de positions individuelles

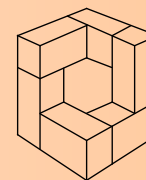
TOTAL: 152 pages



Processus d'approbation

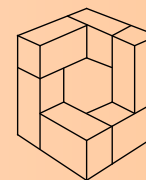
L'Ordonnance et le plan de formation ont été approuvés par :

- Comité directeur FRM en juin 2013
- Assemblée des délégués VSSM en juin 2013
- Confédération : SEFRI



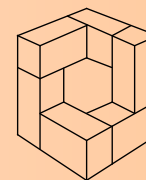
Que définit l'ordonnance?

1. Objet, orientations et durée
2. Objectifs et exigences
3. Sécurité au travail
4. Part assumée par les différents lieux de formation
5. Plan de formation
6. Exigences posées aux prestataires de la formation initiales en entreprise
7. Dossiers de formation
8. Procédure de qualification
9. Certificat et titre
10. Entrée en vigueur
11. Divers



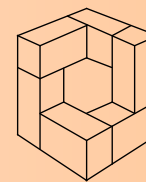
Profil de la profession

- Dans leur entreprise, ils disposent d'une formation de généraliste.
- Selon l'orientation choisie, ils fabriquent différents produits en se fondant sur la documentation de planification et collaborent avec d'autres artisans.
- Ils conseillent les clients dans le cadre de travaux de service après-vente et de réparations.
- ✓ **Dans le domaine Ébénisterie:** ils fabriquent notamment des armoires, des tables, des cuisines, des corps de meubles ainsi que des habillages de parois et de plafonds.
- ✓ **Dans le domaine Menuiserie:** ils fabriquent notamment des portes intérieures et extérieures, des portails, des fenêtres et des fenêtres de toit.
- ✓ **Dans le domaine Charronnage:** ils fabriquent entre autres des engins de sport et des appareils en bois pour l'agriculture et le ménage, de même que des chars et des carrosseries en bois.
- ✓ **Dans le domaine Fabrication de ski:** ils construisent différents types de skis, les vendent et assurent le service après-vente.



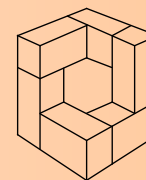
Orientation

- Les ébénistes CFC et les menuisières/menusiers CFC travaillent dans les quatre orientations ci-après :
 - Ebénisterie
 - Menuiserie
 - Charronnage
 - Fabrication de ski
- Les ébénistes de niveau CFC choisissent l'orientation:
 - Ebénisterie
- Les menuisiers de niveau CFC peuvent choisir entre les orientations suivantes:
 - Menuiserie
 - Charronnage
 - Fabrication de ski



Durée de formation

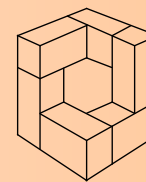
- 4 ans
- Pour les titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle d'aide menuisier AFP, la 1^{ère} année **peut** être prise en compte



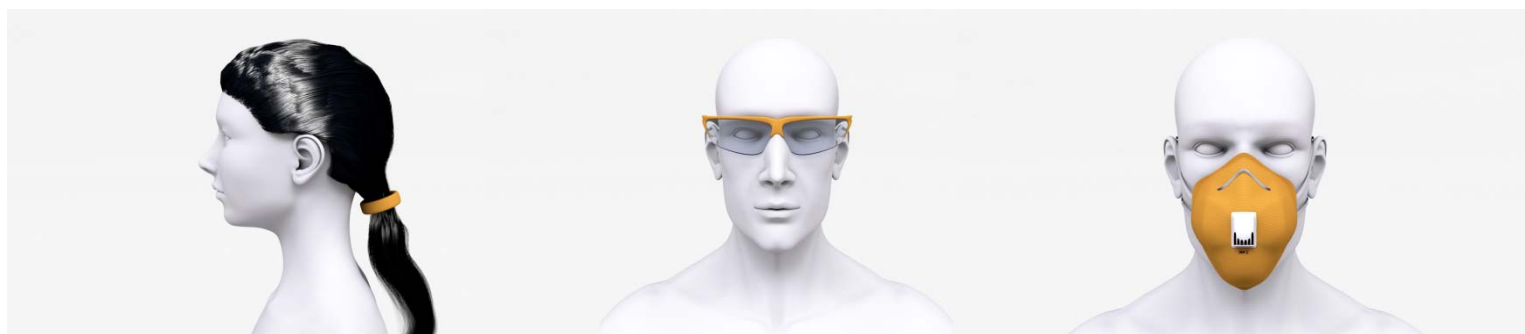
Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement.

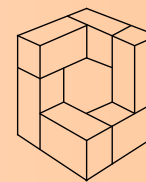
Art. 5

Dès le début de la formation, les prestataires de la formation remettent, expliquent et **font appliquer** aux personnes en formation les directives et les recommandations en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement.

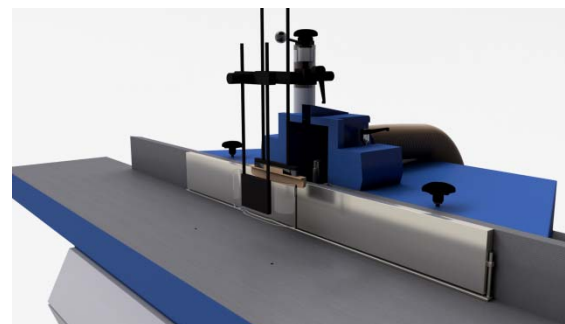
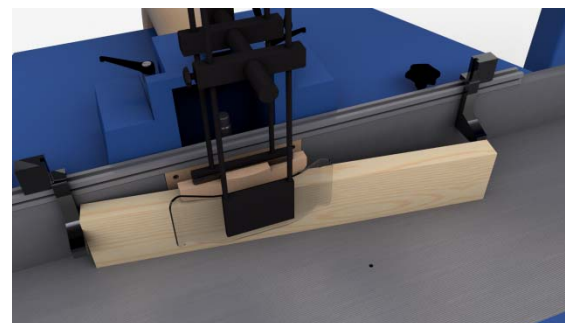
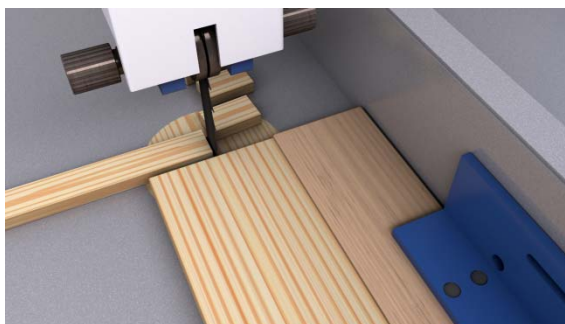


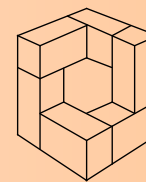
Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement.





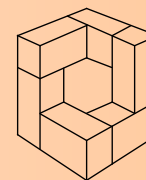
Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement.





Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement.





Travailler le bois en sécurité et efficacement

Bases	1
Débitage	2
Rabotage	3
Usinage des chants et des surfaces	4
Ponçage	5
Centre d'usinage numérique CNC	6

SYMBOLES

 **Avantage, procédure correcte,
manipulation sûre**

 **Inconvénient, procédure incorrecte,
manipulation dangereuse**

 **STOP – Danger,
à éviter impérativement**

 **Remarque**

 **Des vidéos et des exercices interactifs sont disponibles à ce sujet
sur le DVD ou sur www.suva.ch/travail-bois.**

Lames

Pour les coupes longitudinales et le défilage

Voir aussi le chapitre 2.1 « Scie circulaire à table ».

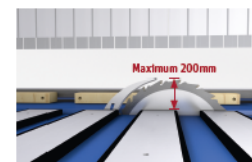
- Angle d'attaque positif
- Avec limiteur de profondeur de coupe
- Bois avec taux d'humidité élevé
- Les lames de délignieuses sont environ 0,5 mm plus épaisses que les lames de scies circulaires car elles sont soumises à des efforts de coupe plus importants.



Lame

Réglage de la lame

Il est très important de respecter la taille de lame maximale indiquée dans la notice d'instruction. La lame doit être réglée le plus haut possible afin que l'effort de coupe soit exercé vers la table de la machine.



Lame réglée le plus haut possible

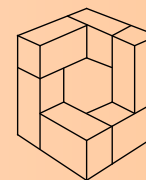
Couteau diviseur

Le réglage correct du couteau diviseur est décrit précisément au chapitre 2.1 « Scie circulaire à table ».

Les machines anciennes, avec retour de la lame au-dessous de la table et qui ne sont pas équipées de poutrelle de pression et d'aspiration, doivent être équipées de couteaux diviseurs qui dépassent du sommet de la lame.



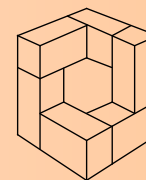
Couteau diviseur dépassant le sommet



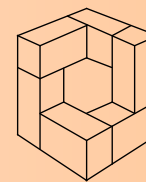
Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement.

ART. 5

Nouvelle réglementation pour la
protection des jeunes (entre 16 et 18 ans)

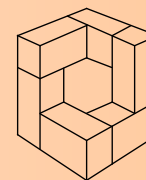


Part assumée par les différents lieux de formation (école, CIE, entreprise)



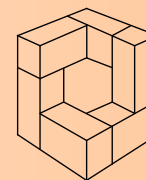
Entreprise

La formation à la pratique professionnelle s'étend sur toute la durée de la formation professionnelle initiale, en moyenne à raison de **4 jours par semaine**.



CIE

- Les cours interentreprises comprennent les jours de cours ci-après, à raison de 8 heures de cours par jour.
- Pour les orientations Ebénisterie et Menuiserie: 44 à 48 jours;
- Pour l'orientation Charronnage: 48 à 52 jours;
- Pour l'orientation Fabrication de ski: 44 à 48 jours.

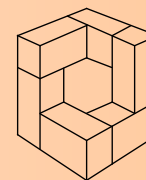


CIE

6. Tableau des cours interentreprises

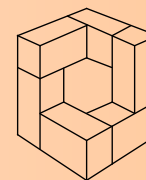
MO	Titre	Durée (en jour)				Calendrier							
		EB	ME	CB	FS	Semestre							
						1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
A	Fabrication de produits Sécurité au travail et introduction aux moyens de production	4	4	4	4								
B	Fabrication de produits Outillage, petites machines, moyens de production stationnaires	8	8	8	8								
C	Fabrication de produits Petites machines	4	4	4	4								
D	Fabrication de produits Machines stationnaires (toupies, scies circulaires, etc.)	12	12	12									
E	Fabrication de produits Orientation Fabrication de ski Machines stationnaires (toupies, scies circulaires, etc.)				8								
F	Fabrication de produits Traitements de surfaces	3	3	3									
G	Fabrication de produits Orientation Charronnage Tours, construction de modèles			5									
H	Fabrication de produits Orientation Charronnage Traitement des métaux, pièces évidées			4									
I	Fabrication de produits spécifiques pour l'intérieur Machines stationnaires	2											
J	Fabrication de produits spécifiques pour l'intérieur Usinage CNC	4		4	4								
K	Fabrication de produits spécifiques pour l'intérieur Traitement des surfaces	1											
L	Fabrication de produits spécifiques pour l'extérieur Machines stationnaires		2										
M	Fabrication de produits spécifiques pour l'extérieur Usinage CNC		4										
N	Fabrication de produits spécifiques pour l'extérieur Traitements de surfaces		1										
O	Fabrication de produits spécifiques pour l'intérieur Orientation Fabrication de ski Emploi de matériaux				4								
P	Fabrication de produits spécifiques pour l'extérieur Orientation Fabrication de ski Traitement de surfaces (impression par sérigraphie)				4								
Q	Exécution des travaux de pose Bases	4	4	4	4								
R	Exécution des travaux de pose pour les domaines intérieur et extérieur	2	2										
S	Exécution des travaux de pose Orientation Fabrication de ski Bases, Structure du manteau neigeux, service après-vente				8								
Nombre total de jours de cours		44	44	48	44								

Aucun cours



École

- L'enseignement obligatoire dispensé à l'école professionnelle comprend **1440 périodes d'enseignement.**

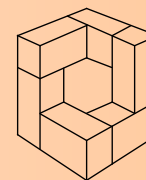


École

	1 ^{re} année d'apprentis- sage	2 ^e année d'apprentissage				3 ^e année d'apprentissage				4 ^e année d'apprentissage				Total			
Enseignement	Tous	EB	ME	CB	FS	EB	ME	CB	FS	EB	ME	CB	FS	EB	ME	CB	FS
a. Connaissances professionnelles																	
1. Préparation et planification: - enseignement en commun - enseignement spécifique à l'orientation	120 --	120 --	120 --	120 --	120 50	100 --	100 --	100 40	75 50	110 --	110 --	110 40	20 50	450 40	450 40	450 80	335 60
2. Fabrication et pose: - enseignement en commun - enseignement spécifique à l'orientation	80 --	80 --	80 --	80 --	80 20	100 --	100 --	60 40	75 20	50 40	50 40	50 40	20 20	310 40	310 40	270 80	255 60
Total	200	200	200	200	270	200	200	200	220	200	200	200	110	800	800	800	800
b. Culture générale	120	120				120				120				480			
c. Sport	40	40				40				40				160			
Total des périodes d'enseignement	360	360 (FS 430)				360 (FS 380)				360 (FS 270)				1440 (FS 1440)			

Orientations:

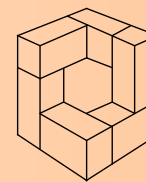
- EB = Ebénisterie
- ME = Menuiserie
- CB = Charronnage
- FS = Fabrication de ski



Dossier de formation

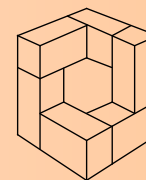
Art. 12 Entreprise formatrice

- 1 La personne en formation **constitue un dossier de formation** dans lequel elle inscrit au fur et à mesure les travaux importants accomplis ainsi que les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise.
- 2 Une fois par trimestre, **le formateur contrôle et signe le dossier de formation**. Il en discute avec la personne en formation au moins une fois par trimestre.
- 3 Le formateur établit à la fin de **chaque semestre** un rapport de formation attestant le niveau atteint par la personne en formation.



Dossier de formation

- Les informations inscrites démontrant la formation sont à prendre très au sérieux et sont une valeur ajoutée à la formation initiale
- Lors de l'entretien professionnel, le dossier de formation pourra être utilisé comme base de discussion
- Le dossier de formation peut être utilisé comme une référence conformément à l'article 18 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

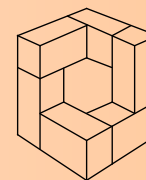


Art. 13 Formation scolaire et formation initiale en école

- Les prestataires de formations scolaires et de formations initiales en école documentent les prestations de la personne en formation dans les domaines enseignés et ils établissent un **bulletin** à son intention au terme de chaque semestre.

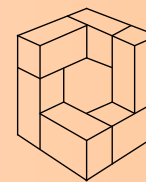
Art. 14 Cours interentreprises

- Les prestataires des cours interentreprises documentent les prestations de la personne en formation sous la forme **de contrôles de compétence** effectués conformément au plan de formation.
- Ces contrôles de compétence sont sanctionnés par des notes. **Celles-ci sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience** au sens de l'art. 19, al. 3.



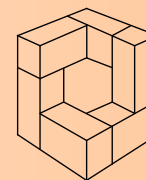
Art. 15 Bilan de compétences

- **1 Le formateur dresse un bilan et en discute avec la personne en formation à la fin du 2e semestre.** Les prestations obtenues dans les trois lieux de formation que sont l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises en constituent la base.
- **2 Les parties contractantes gardent une trace écrite des décisions et des mesures prises dans le rapport de formation et fixent un délai pour le contrôle des mesures.**
- **3 Si le déroulement de la formation est remis en cause, le formateur le signale par écrit à l'autorité cantonale compétente.**
- **4 Le formateur vérifie après le délai fixé l'efficacité des mesures prises et en fait mention dans le rapport de formation.**



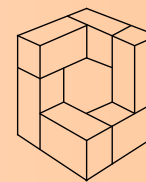
Exigences posées aux prestataires de la formation initiales en entreprise

- CFC avec 2 ans de d'expérience
- Profession apparentée justifiant des connaissances professionnelle et 3 ans d'expérience
- Titulaire d'un titre correspondant de la formation professionnelle supérieure
- Titulaire d'un diplôme correspondant d'une haute école spécialisée et 2 ans d'expérience



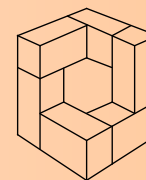
Nbre max de personnes en formation

- 1 personne pour un formateur occupé à 100% ou deux occupés au moins à 60% chacun
- Dès que la personne entre dans sa dernière année de formation, une seconde personne peut commencer sa formation
- 1 personne supplémentaire peut être formé pour chaque professionnel occupé à 100%



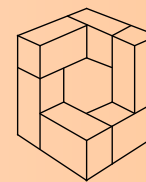
Procédure de qualification

- Examen partiel (TPF) fin de 3^{ème}
- Travail pratique (TPI) 2^{ème} semestre de 4^{ème}
- Connaissances professionnelles (écrit 3 heures)
- Document de production (écrit 3 heures)
- Culture générale
- Notes d'expériences



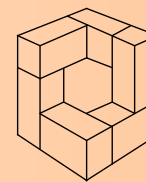
Pondération

Procédure de qualification	Quand	Pondération	Remarques
Examen partiel (TPF) Min 4.0	Fin du 6ème semestre	20%	
Travail final (TPI) Min 4.0	Fin	20%	
Connaissances professionnelles	Examen final	10%	
Document de production	Examen final	10%	
Note d'expérience Connaissance professionnelle 10% CIE 10%	1-8 semestres 2-6 semestre	20%	
Culture générale	Examen final	20%	Ordonnance du SEFRI conditions minimales relatives à la culture générale
Moyenne finale Min 4.0	Fin	100%	
Partie pratique		50%	
Partie connaissances professionnelle		30%	
Partie culture générale		20%	



Condition de réussite

- TPF = ou sup. à 4,00
- TPI = ou sup. à 4,00
- Moyenne générale = ou sup. à 4,00

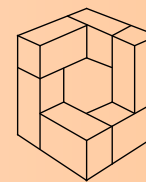


Certificats et titres

- Menuisière CFC
- Menuisier CFC
- Ébéniste CFC

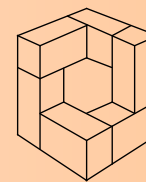
Le bulletin de note mentionne:

- La note globale
- Les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final et la note d'expérience
- **L'orientation choisie**



Entrée en vigueur

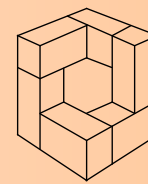
- 1^{er} janvier 2014
- Pour la rentrée en automne 2014
- Premier examen en **2018**
(examen partiel en 2017)



Plan de formation

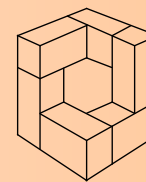
Le plan de formation détaille les compétences opérationnelles décrites à l'art. 4 de la manière suivante:

- Il justifie l'importance pour la formation professionnelle initiale des compétences à acquérir;
- Il détermine les comportements attendus sur le lieu de travail dans des situations données
- Il spécifie ces compétences sous la forme d'objectifs évaluateurs concrets;
- Il établit un rapport direct entre ces compétences et les procédures de qualification et décrit les modalités de ces dernières.



En outre, le plan de formation fixe:

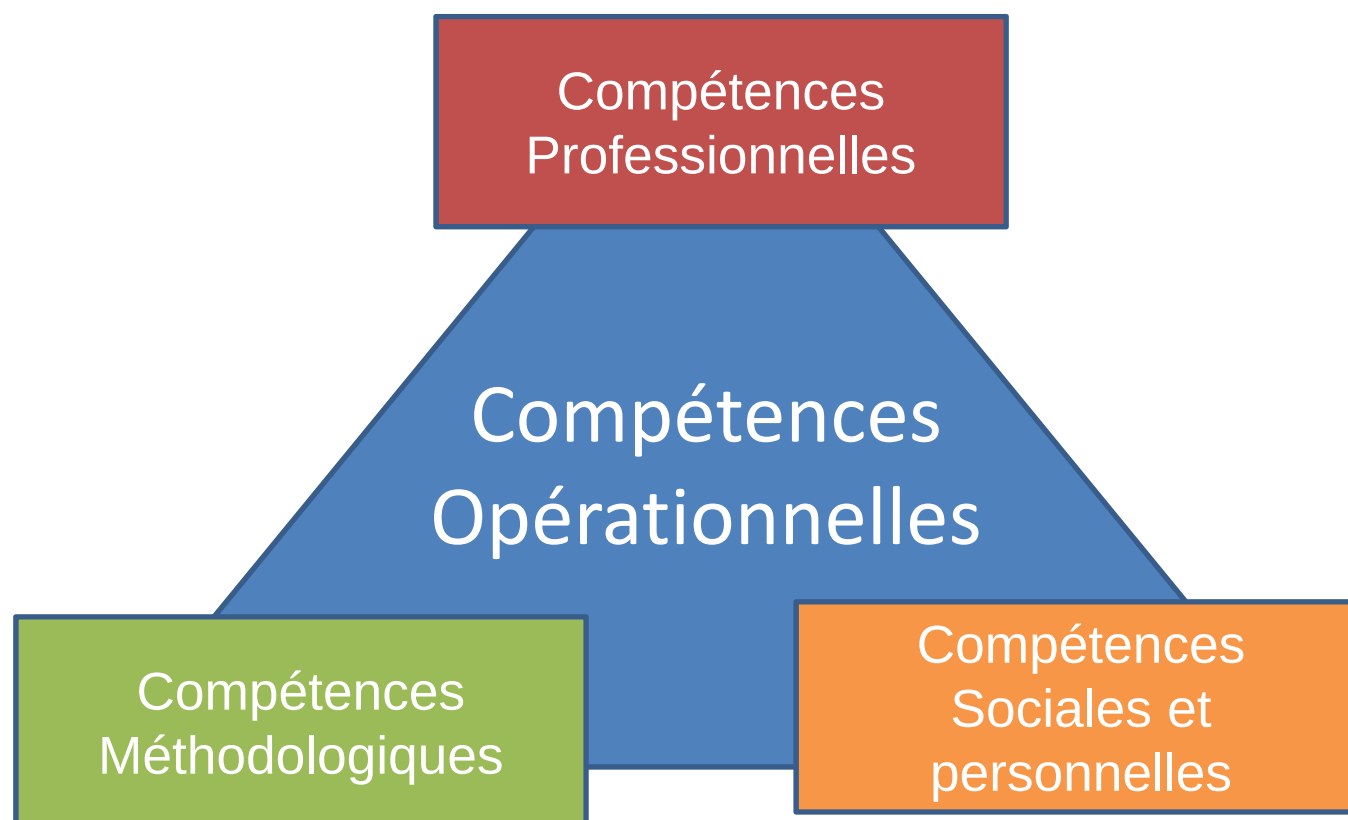
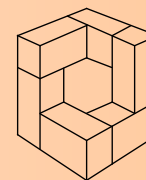
- la structure orientée vers les prestations de la formation professionnelle initiale;
- la répartition et l'organisation des cours interentreprises sur toute la durée de la formation initiale;
- les directives et les recommandations en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement.

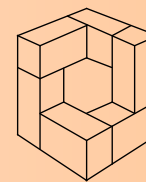


Objectifs et exigences

Les objectifs et les exigences sont
présentés en terme de

Compétences opérationnelles
dans le plan de formation





Ech:1/1



Objectifs évaluateurs

Ech:1/10

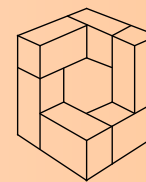


Compétences
opérationnelles

Ech:1/50



Domaine de
compétences
opérationnelles



Domaine de
compétences
opérationnelles (1/50)



Ensemble des
compétences
opérationnelles



Professionnelles
Méthodologiques
Sociales et personnelles



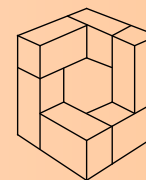
Compétences
opérationnelles
(1/10)



Entreprise
CIE
Ecole professionnelle

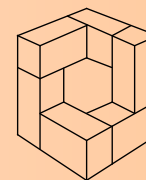


Objectifs évaluateurs
(1/1)



Domaines de compétences opérationnelles

- Préparation et planification
- Fabrication des produits
- Fabrication des produits spécifiques
- pour l'intérieur
- Fabrication des produits spécifiques pour
- l'extérieur
- Exécution des travaux de pose



Domaines de compétences opérationnelles

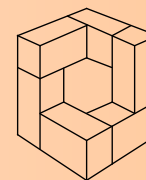
Domaines d'activités Domaines de compétences opérationnelles	Activités Compétences opérationnelles						
1 Préparation et planification	Relayer des cotes EB ME CB FS	Etablir et lire des plans EB ME CB FS	Etablir des listes de matériaux EB ME CB FS	Rédiger des documents de travail internes EB ME CB FS	Choisir et préparer les moyens de production EB ME CB FS	Entretien des moyens de production EB ME CB FS	Vérifier la réception du matériel et préparer les livraisons EB ME CB FS
2 Fabrication de produits	Usiner du bois massif EB ME CB FS	Utiliser d'autres matériaux EB ME CB FS	Plaquer les matériaux EB ME CB FS	Assembler les éléments de construction EB ME CB FS	Poser les ferrements EB ME CB FS	Traiter des surfaces EB ME CB FS	
3 Fabrication de produits spécifiques à l'aménagement intérieur		Utiliser d'autres matériaux EB ME CB FS	Plaquer les matériaux EB ME CB FS			Traiter des surfaces EB ME CB FS	
4 Fabrication de produits spécifique à l'aménagement extérieur		Utiliser d'autres matériaux EB ME CB FS	Plaquer les matériaux EB ME CB FS	Assembler les éléments de construction EB ME CB FS	Poser les ferrements EB ME CB FS	Traiter des surfaces EB ME CB FS	Associer les skis bruts et les ajuster EB ME CB FS
5 Exécution de travaux de pose	Exécuter les travaux de pose EB ME CB FS	Exécuter des travaux de pose dans des espaces intérieurs EB ME CB FS	Exécuter des travaux de pose à l'extérieur du bâtiment EB ME CB FS	Effectuer des tâches d'entretien, de réparation et de vente EB ME CB FS			

Légende pour les orientations :

EB = Ebénisterie
ME = Menuiserie
CB = Charronnage
FS = Fabrication de ski

Les thèmes ci-après sont formulés par compétence opérationnelle au moyen d'objectifs évaluateurs :

- sécurité au travail / protection de la santé
- élimination des déchets / protection de l'environnement



Exemple

Domaines de
compétence
opérationnelle

1 Préparation et planification

Une préparation et une planification parfaites sont les conditions indispensables pour fabriquer des produits économiques et écologiques. Les menuisiers-menuisiers CFC / ébénistes CFC prennent donc les mesures et établissent des plans, des listes de matériaux et rédigent des documents de travail internes. Ils sélectionnent les moyens de production, les préparent et assurent leur maintenance. Ils supervisent la réception du matériel et préparent les livraisons.

Compétences
opérationnelles

1.1 Relever des cotes

Les menuisiers-menuisiers / ébénistes utilisent les outils usuels du pour relever les cotes et respectent les principales dimensions standard.

Compétence méthodologique

M2 Approche et action axées sur les processus et les interdépendances
M8 Approche et action axées sur la qualité (soin, propreté)

Compétences sociales et personnelles

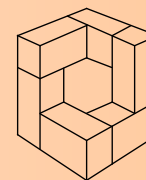
S1 Autonomie et responsabilité
S3 Capacité à communiquer
S6 Respect de l'image de l'entreprise et civilité
S8 Sensibilité interculturelle (différences)

Objectif évaluateur

1.1.1

Ressources

Entreprise	Tax	Cours interentreprises	Tax	École professionnelle	Tax
Ils utilisent les outils de mesure usuels pour relever les cotes (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C3 ME MF CB FS	Ils connaissent les différences entre les outils de mesure usuels pour relever les cotes (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C4 ME MF CB FS	Ils décrivent les outils de mesure usuels et leur utilisation (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C2 ME MF CB FS



Exemple

Domaines de
compétence
opérationnelle

1 Préparation et planification

Une préparation et une planification parfaites sont les conditions indispensables pour fabriquer des produits économiques et écologiques. Les menuisiers-menuisiers CFC / ébénistes CFC prennent donc les mesures et établissent des plans, des listes de matériaux et rédigent des documents de travail internes. Ils sélectionnent les moyens de production, les préparent et assurent leur maintenance. Ils supervisent la réception du matériel et préparent les livraisons.

Compétences
opérationnelles

1.1 Relever des cotes

Les menuisiers-menuisiers / ébénistes utilisent les outils usuels du pour relever les cotes et respectent les principales dimensions standard.

Compétence méthodologique

M2 Approche et action axées sur les processus et les interdépendances
M8 Approche et action axées sur la qualité (soin, propreté)

Compétences sociales et personnelles

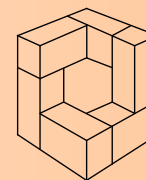
S1 Autonomie et responsabilité
S3 Capacité à communiquer
S6 Respect de l'image de l'entreprise et civilité
S8 Sensibilité interculturelle (différences)

Objectif évaluateur

1.1.1

Ressources

Entreprise	Tax	Cours interentreprises	Tax	École professionnelle	Tax
Ils utilisent les outils de mesure usuels pour relever les cotes (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C3 ME MF CB FS	Ils connaissent les différences entre les outils de mesure usuels pour relever les cotes (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C4 ME MF CB FS	Ils décrivent les outils de mesure usuels et leur utilisation (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C2 ME MF CB FS



Exemple

Domaines de
compétence
opérationnelle

1 Préparation et planification

Une préparation et une planification parfaites sont les conditions indispensables pour fabriquer des produits économiques et écologiques. Les menuisiers-menuisiers CFC / ébénistes CFC prennent donc les mesures et établissent des plans, des listes de matériaux et rédigent des documents de travail internes. Ils sélectionnent les moyens de production, les préparent et assurent leur maintenance. Ils supervisent la réception du matériel et préparent les livraisons.

Compétences
opérationnelles

1.1 Relever des cotes

Les menuisiers-menuisiers / ébénistes utilisent les outils usuels du pour relever les cotes et respectent les principales dimensions standard.

Compétence méthodologique

M2 Approche et action axées sur les processus et les interdépendances
M8 Approche et action axées sur la qualité (soin, propreté)

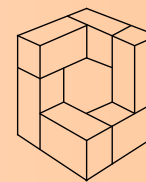
Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité
S3 Capacité à communiquer
S6 Respect de l'image de l'entreprise et civilité
S8 Sensibilité interculturelle (différences)

Objectif évaluateur

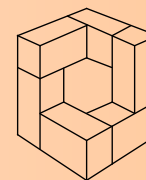
1.1.1
Ressources

Entreprise	Tax	Cours interentreprises	Tax	École professionnelle	Tax
Ils utilisent les outils de mesure usuels pour relever les cotes (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C3 ME MF CB FS	Ils connaissent les différences entre les outils de mesure usuels pour relever les cotes (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C4 ME MF CB FS	Ils décrivent les outils de mesure usuels et leur utilisation (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C2 ME MF CB FS



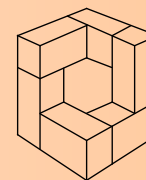
Taxonomie

- Chaque objectif évaluateur est déterminé en fonction d'un niveau de taxonomie. On distingue les niveaux C1 à C6 (niveaux cognitifs). Cette classification permet la mise en évidence du niveau cognitif requis par chaque objectif évaluateur.



Echelle taxonomique

 Échelon de complexité	C6 Évaluation	Évaluer à partir de critères des informations et des faits.
	C5 Synthèse	Combiner certains éléments et les réunir en un tout ou esquisser une solution à un problème. « Ils règlent les machines et les machines portatives en tenant compte de la sécurité, de la qualité et de l'efficacité. »
	C4 Analyse	Combiner des faits entre eux, mettre en évidence les liens entre certains éléments et comprendre le contexte. « Ils analysent les ferrements (surfaces, matériaux, etc...) »
	C3 Application	Appliquer des informations à des faits propres dans diverses situations. « Ils utilisent les colles appropriés selon les données du fabricant (fiches techniques, etc...) »
	C2 Compréhension	Comprendre, expliquer, décrire et commenter des informations. « Ils décrivent différents produits semi-finis, leurs domaines d'utilisation et leurs propriétés »
	C1 Connaissance	Restituer des informations mémorisées et s'y référer dans des situations similaires. "Ils expliquent les différents ferrements de sécurité"



Exemple

Domaines de
compétence
opérationnelle

Compétences
opérationnelles

1 Préparation et planification

Une préparation et une planification parfaites sont les conditions indispensables pour fabriquer des produits économiques et écologiques. Les menuisiers-menuisiers CFC / ébénistes CFC prennent donc les mesures et établissent des plans, des listes de matériaux et rédigent des documents de travail internes. Ils sélectionnent les moyens de production, les préparent et assurent leur maintenance. Ils supervisent la réception du matériel et préparent les livraisons.

1.1 Relever des cotes

Les menuisiers-menuisiers / ébénistes utilisent les outils usuels du pour relever les cotes et respectent les principales dimensions standard.

Compétence méthodologique

M2 Approche et action axées sur les processus et les interdépendances
M8 Approche et action axées sur la qualité (soin, propreté)

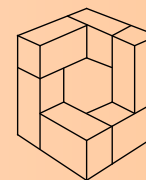
Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité
S3 Capacité à communiquer
S6 Respect de l'image de l'entreprise et civilité
S8 Sensibilité interculturelle (différences)

Objectif évaluateur

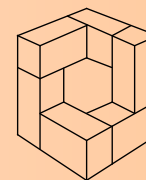
1.1.1
Ressources

Entreprise	Tax	Cours interentreprises	Tax	École professionnelle	Tax
Ils utilisent les outils de mesure usuels pour relever les cotes (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C3 ME MF CB FS	Ils connaissent les différences entre les outils de mesure usuels pour relever les cotes (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C4 ME MF CB FS	Ils décrivent les outils de mesure usuels et leur utilisation (laser, équerre, pied à coulisse, p. ex.).	C2 ME MF CB FS



Transition de la formation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Règlement d'apprentissage	1ère	2ème	3ème	4ème					
		1ère	2ème	3ème	4ème				
			1ère	2ème	3ème	4ème			
				1ère	2ème	3ème	4ème		
Ordonnance sur la formation professionnelle						1ère	2ème	3ème	4ème



Bilan de la Conférence des grands groupes

Le comité de pilotage a mis l'accent sur les points suivants ressortant de la Conférence des grands groupes:

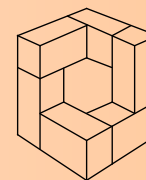
Maintien de la durée de formation à 4 ans

Création de 4 orientations professionnelles

Maintien de l'examen partiel en tant que note éliminatoire

Maintien du TPI, simplification, plus d'importance à la matière professionnelle





Bilan de la Conférence des grands groupes

Amélioration ou notation de l'apprentissage.doc



Connaissances professionnelles en tant que note éliminatoire



Maintien des CIE (40 – 44 jours)



Notation des CIE

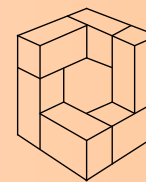


Reconsidération des évaluations des examens



Toutes les notes au 1/10





Bilan de la Conférence des grands groupes

Contrôle de la qualité de la formation



Rapport semestriel en tant que partie du TPI

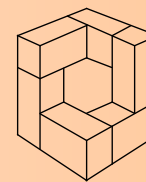


Intégration de la maturité professionnelle



Intégration de mesures stimulant les performances



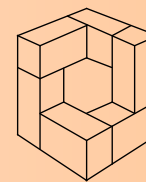


Bases juridiques

- Le plan de formation (PF) est édité par les Organisations du monde du travail (Ortra)
- L'ordonnance fédérale (Orfo) est éditée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

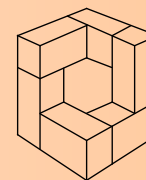


Document	Date	Source
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'ébénistes CFC / menuisières/menuisiers CFC	14.08.2013	Sous forme électronique Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie www.sbf.admin.ch VSSM: www.schreiner.ch FRM: www.frm-bois-romand.ch
Plan de formation ébénistes CFC / menuisières/menuisiers CFC	14.08.2013	VSSM: www.schreiner.ch FRM: www.frm-bois-romand.ch
Programme d'enseignement de la formation à la pratique professionnelle	En cours	VSSM/FRM
Programme d'enseignement des cours interentreprises	En cours	VSSM/FRM
Programme d'enseignement des connaissances professionnelles	En cours	VSSM/FRM/bin/GEB
Guide pratique pour la formation en entreprise des apprentis: – dossier de formation – rapport de formation – directives sur la qualité à l'attention des entreprises formatrices – etc.	En cours	VSSM/FRM
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification: – guide – contrôle des compétences – relevé des notes – etc.	En cours	VSSM/FRM
Guide pratique de formation Fenêtre	En cours	VSSM/FFF
Equiperment minimum des entreprises formatrices	En cours	VSSM/FRM
Règlement d'organisation des cours interentreprises	En cours	VSSM/FRM
Règlement d'organisation de la commission pour le développement professionnel et la qualité	En cours	VSSM/FRM
Manuel pour la formation en entreprise		SDBB/CSFO
Guide de l'apprentissage		SDBB/CSFO

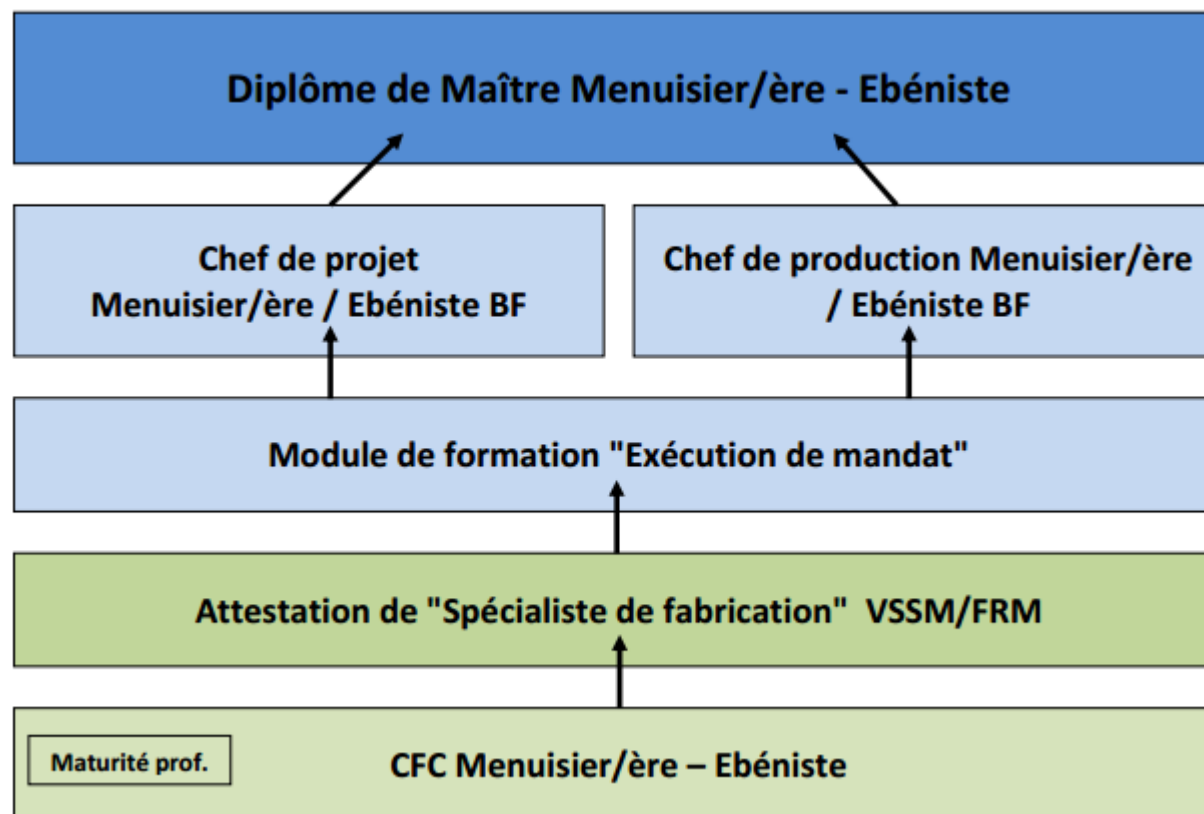


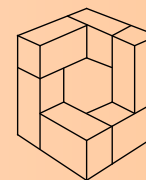
Documentations à venir Pour les entreprises formatrices

Apprentissage.doc	2014
Exercice.doc	2015
Guide de la formation en entreprise	2014
Plan de formation entreprise	2014
Guide pour la documentations d'apprentissage	2014
Directives de qualité pour les entreprises formatrices	2015
Equipement minimum pour une entreprise formatrice	2014
Stagiaire.doc	??



Plan de carrière

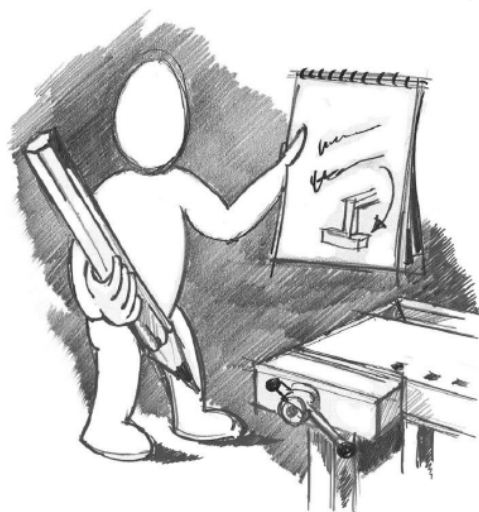




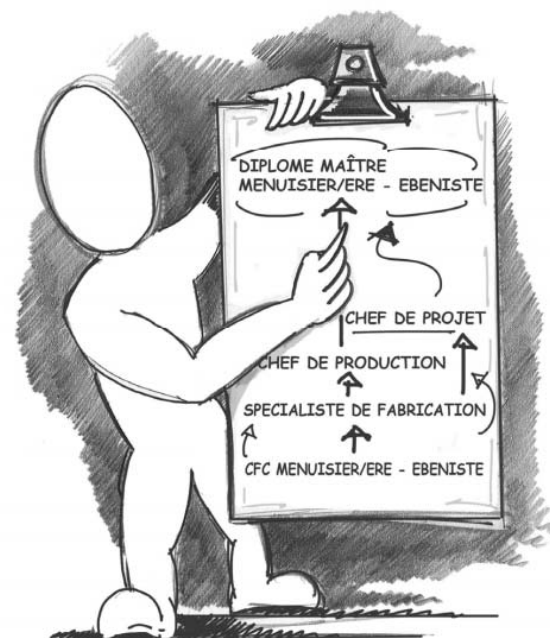
Réforme de l'apprentissage de

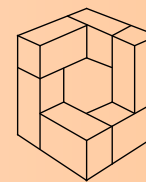
Menuisière / Menuisier CFC Ébéniste CFC

Dossier d'information journée de lancement



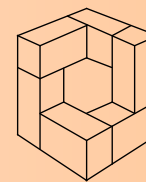
Je fais carrière dans les métiers du bois!





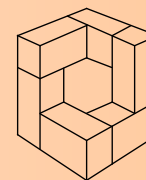
Conclusions

- Ancienne formation était encore très actuelle
- Peu d'adaptations de fond
- Enseignements et évaluations orientés compétences
- Procédure de qualification fondamentalement préservée
- Augmentation de la qualité par introduction de nouveau instruments tant pour la formation en entreprise que pour les CIE
- Elaboration de Directives Qualité pour les entreprises formatrices



Conclusions

- 😊 Rapprochement au niveau de la profession des différentes parties linguistiques
 - 😊 Uniformité nationale
 - 😊 Profite du travail du VSSM
- 😊 Ordonnance permet une plus grande flexibilité si un changement devait survenir
- 😊 Permet une remise à niveau des éléments qui ne fonctionnent pas à 100% dans la formation actuelle



Avez-vous des Questions ???

Merci à tous!